

# INFO VILLAGE



**9**

**FINANCES**



**11**

**TRAVAUX ASSAINISSEMENT**



**13**

**PLANTATIONS**

# INFO

## MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :

9h00 à 11h30

vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg

01480 Messimy sur Saône

Tél : 04 74 67 80 77

Fax : 04 74 67 94 58

mairie.messimysursaone@orange.fr

www.messimysursaone.fr

 Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoints :

Samedi : 10h00 à 11h30

## ÉCOLE

94, rue du Bourg

01480 Messimy sur Saône

04 74 67 86 14

## BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16h00 à 18h00

samedi : 10h00 à 12h00

rue du Bourg

04 74 67 87 80

bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

 Bibliothèque municipale

## INFOS UTILES

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Pharmacie de garde : 32.37
- SOS Médecin : 36.24
- Centre anti-poisons : 04 72 11 69 11
- SUEZ EAU urgence : 09 77 40 11 30
- ENEDIS ERDF : 09 72 67 50 01
- ENGIE GRDF : 08 00 47 33 33
- ALEC 01 : 04 74 45 12 40
- ARNAQUES INTERNET :  
www.service.public.fr
- Ostéopathe :  
233 rue du Bourg : 07 78 46 07 85
- Cabinet d'infirmières :  
237 rue du Bourg : 07 69 70 20 73
- Point Poste : bar/tabac - le Détour
- Point Vert CA : bar/tabac - le Détour
- Assistances maternelles :  
Site de la Mairie, service petite enfance
- France Info Service : 04 74 04 02 57
- Déchèteries Smidom : 04 74 04 94 69  
- Francheleins  
- St Etienne sur Chalaronne  
- St Jean sur Veyle  
- Vonnas
- Colonnes de tri PAV :  
Chemin des Ferrières, Cimetière  
et Salle Polyvalente
- Référent ambroisie : Marion Chaube  
mairie.messimysursaone@orange.fr
- Député de l'Ain :  
Jérôme BUISSON : 04 81 51 04 99  
Permanence : 1 bis avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg-en-Bresse
- Communauté de Commune Val de Saône Centre : 04 74 06 46 26  
ccvsc01.org / accueil@ccvsc01.org

# SOMMAIRE

## INFOS MAIRIE

- Deux nouveautés à Messimy-sur-Saône ..... p.4
- CCAS ..... p.5
- Commémoration ..... p.5
- Les gestes qui sauvent ..... p.6
- Garder son chien sous contrôle ..... p.6
- Bibliothèque municipale ..... p.7
- Notre marché ..... p.8

## ÉCOLE

## LES COMMISSIONS

### FINANCES

- Budget principal 2024 ..... p.9
- Budget annexe 2024 ..... p.10

### BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE / RÉSEAUX

- Travaux du réseau séparatif dans le centre Bourg ..... p.11

### ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- SMIDOM ..... p.12
- Matinée village propre ..... p.12
- Plantations ..... p.13
- Transition énergétique ..... p.14
- Lutte contre le frelon asiatique ..... p.15

## VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Fête des associations ..... p.16
- Bavoird'âge ..... p.16
- Classes 0 & 5 ..... p.17
- Classes 1 & 6 ..... p.17
- Classes 4 & 9 ..... p.17
- Les amis de la Mâtre ..... p.18
- Le sou des écoles ..... p.18
- Fareins Saône Vallée Foot ..... p.19
- KS Passion auto ..... p.20
- Les chanteurs du val de Mâtre ..... p.20
- Demain Messimy ..... p.21
- Gym3rivières ..... p.22
- Fi'till ..... p.22
- Club de l'amitié ..... p.22

## CÔTÉ PRATIQUE

- État civil ..... p.23
- Groupement paroissial ..... p.23
- Hauteur d'eau ..... p.23
- Ordures ménagères ..... p.23
- Débrillateurs ..... p.23
- Engins bruyants ..... p.23
- Brûlage déchets verts ..... p.23
- Stationnement gênant ..... p.23
- Le marché sous la Halle ..... p.23
- Aides à domicile ..... p.23
- Ecrivain public ..... p.23
- Conseiller numérique ..... p.23
- En route pour le zéro déchet ..... p.23
- Divertissement ..... p.23

## CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus ..... p.24

## DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas ..... p.27
- Pour les nouveaux professionnels ..... p.27



# LE MOT DU MAIRE

## Thierry Michal



**Chères Messimiennes,  
Chers Messimiens,**

Des soucis de santé m'ont quelque peu contraint à prendre du recul par rapport aux affaires communales sur le premier trimestre, ce qui bien évidemment ne m'a pas empêché de me maintenir informé. Je remercie toute l'équipe municipale dont bien entendu les adjoint(e)s pour le travail accompli pendant cette période car vous allez découvrir au fil des pages de ce nouvel Info Village la densité des activités conduites, toutes fidèles au plan de mandat défini depuis le début, au niveau environnement, aménagements et même santé ! Au-delà du panorama un peu général que je vais vous présenter, vous trouverez des informations plus détaillées au cœur de cet Info Village.

Au niveau environnement tout d'abord, il y a eu la réalisation de plantations avec des partenaires publics et privés. Cette action a même fait l'objet de reportages diffusés sur les chaînes télévisées FR3 et BFM ! Il y a eu également la concertation sur les ZAEnR (zones d'accélération des énergies renouvelables) aboutissant à privilégier le solaire notamment sur des bâtiments communaux.

Enfin, la belle journée du nettoyage de printemps a eu un vif succès en permettant l'embellissement de notre village tout en se promenant et échangeant dans un cadre convivial. Un partenariat avec la communauté de communes pour lutter contre le frelon asiatique a également été mis en place.

Au niveau économie locale, le marché se poursuit les jeudis après-midis, le bail commercial pour l'épicerie-bar-restaurant a été signé et de multiples travaux ont été entrepris conjointement entre la commune et nos sympathiques repreneurs franco anglais. Les dernières difficultés administratives sont en voie de règlement ce qui devrait permettre l'ouverture de l'activité dès que possible.

Le CCAS a animé le traditionnel repas des aînés et s'est également intéressé à la santé avec l'organisation de deux sessions d'ateliers "âge'ilité".

La commune a parallèlement organisé une séance de formation aux gestes de premier secours pour le personnel et quelques élus.

Enfin, au niveau des travaux, le chantier de mise en séparatif et d'eaux pluviales a débuté fin mars. Le chantier de l'école risque de prendre un peu de retard car il nous manquait une entreprise suite à la mise en concurrence initiale. Nous travaillons pour trouver la meilleure solution. Les études d'aménagement du centre village ont débuté avec le maître d'œuvre Aintegra. Lorsque ces études auront suffisamment avancé, une phase de concertation pourra être organisée.

Dernier point, les travaux de basculement en leds de notre éclairage public ont débuté, ce qui va nous permettre une fois ces travaux terminés de substantielles économies d'énergie tout en disposant d'un éclairage de meilleure qualité.

Enfin, la préparation du budget est un exercice particulièrement important cette année pour cadrer les dépenses et les recettes. Avec cette nouvelle phase d'investissements, de nouvelles ressources s'avèrent nécessaires. Le budget 2024 voté par le conseil municipal le 12 avril prévoit donc cette année une augmentation modérée de la fiscalité locale ainsi que la possibilité de recourir à un emprunt.

Comme vous pouvez le constater, la dernière partie du mandat est particulièrement dense, dans cette densité il y a même le SIEA qui s'active sur la réception des travaux de la fibre et qui nous a annoncé une commercialisation possible d'ici la fin de l'année ! Gageons que ce sera effectivement le cas et j'espère en ce qui me concerne pouvoir être davantage présent sur les dossiers et auprès des équipes.

Bonne fin de printemps et excellent été d'ici là, si possible pas trop chaud !



# INFOS MAIRIE

## DEUX NOUVEAUTÉS À MESSIMY



### ÉPICERIE / BAR / RESTAURANT RUE DU BOURG

Il était au 217 Chemin du Bourg, des fenêtres assombries et des volets désormais toujours fermés. "C'était Chez Maggie" se disaient certains, "on venait manger la tête de veau quand c'était Coco" pensaient d'autres, et puis il y avait eu les Savoyards... Et depuis trop longtemps : plus rien.

Il était aussi un couple, John originaire de Douvres en Angleterre et sa compagne Valérie, une Dunkerquoise. Ils s'étaient mis en tête de changer de vie et recherchaient un projet dans cette belle région d'Auvergne Rhône Alpes dont John était tombé éperdument amoureux.

C'est en écumant les annonces sur SOS Village qu'ils découvrirent cette adresse et ce projet... Aussitôt les volets ouverts et la découverte de ce qu'ils cachaient, leurs cœurs ont chaviré : "That's the one".

Alors depuis janvier, nous avons retroussé nos manches pour balayer, nettoyer, astiquer mais aussi avec l'aide et les conseils de Messimiens et Messimiennes avisés et aussi des employés de la Mairie et de nos élus : remis aux normes, réparé, enduit, entoilé, peint et bien plus encore.

Pour qu'éventuellement notre épicerie, Bar et Restaurant puissent de nouveau ouvrir leurs volets et vous accueillir comme il se doit.



### Ce sera LE PIT STOP

Les passionnés de sport mécanique (surtout automobile) reconnaîtront sûrement ce nom, mais pour les autres il s'agit de l'arrêt au stand que font les véhicules pour se ravitailler lors des courses, on y accède via la Pit lane, qui est presque toujours parallèle à la piste de course... Nous vous offrirons des produits frais mais aussi des produits locaux et des semaines à thèmes aussi bien à l'épicerie qu'au restaurant.

Des horaires d'ouvertures adaptés à vos besoins, et ce, surtout pour le restaurant de façon que même pour les lèves tard, ceux qui se sont un peu perdu sur la voie bleue ou autre, il y ait possibilité de se restaurer ou de faire quelques achats, nous offrirons également des sandwiches, salades et autres à emporter.

En attendant notre ouverture officielle, nous vous invitons tous et toutes à nous rencontrer et partager avec nous vos idées et suggestions car ce sera aussi et surtout Votre Restaurant et Votre Épicerie.

John et Valérie



### STAND RESTAURATION SOUS LA HALLE

D'avril à octobre, ISA cuisine pour vous :

Les vendredis soir, à partir de 18h, plats "cuisinés maison" sous la halle de Messimy-sur-Saône à emporter ou à consommer sur place.

Vous sont proposés : Planchas / Gratins / Frites / Tartes salées ou sucrées / Planches garnies / Salades / Gaufres...

Dates de présence :

- 5 – 12 – 26 avril
- 3 – 10 – 17 – 31 mai
- 19 – 27 juillet
- 2 – 9 – 23 – 30 août
- 13 – 20 – 27 septembre
- 4 – 11 – 25 octobre

Renseignements / précommandes : 06 85 04 70 95

📍 : <https://www.facebook.com/descrepesablaceret>

Isabelle Amigues



## COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

### REPAS DES ANCIENS

Ce 3 mars 2024 a eu lieu le repas des aînés offert par le CCAS. Cette année une ambiance toute particulière s'est invitée à la fête.

Trois jeunes de 20 ans (Mathilde, Camille et Mathis) ont aidé les membres du CCAS. Après un délicieux repas servi par la maison BERTRAND, chacun a eu envie de se dégourdir les jambes et de pousser la chansonnette. En effet, l'animateur accordéoniste DANIEL avait apporté son écran avec toutes les paroles et nous n'avions qu'à chanter avec lui et à danser. Notre ancien agent technique nous a fait la surprise de sa venue avec quelques conscrits. Leurs sourires et leur bonne humeur ont mis le feu. Une photo a été prise avec les conscrits présents au repas.



### ATELIER ÂGE'ILITÉ

Le CCAS de Messimy et Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes ont proposé aux aînés du village un programme de prévention des chutes "Les Rendez-vous Age'ilité".

Suite à la conférence d'information et de sensibilisation du 10 janvier 2024, 2 groupes de 11 personnes ont pu s'inscrire gratuitement à 8 ateliers hebdomadaires animés par Sandrine JAREN, masseur kinésithérapeute. Les séances se sont déroulées : du 24 janvier au 13 mars pour le premier groupe et du 27 mars au 29 mai pour le deuxième.

Ces ateliers ont pour but d'améliorer l'équilibre, de dédramatiser les chutes, d'automatiser le relevé du sol, et de conseiller les participants en matière d'activité physique, d'hygiène de vie et d'aménagement de l'habitat. Ils ont été co-financés par la conférence des financeurs de l'Ain et le CCAS de Messimy-sur-Saône.

Travail, assiduité, bonne humeur et convivialité, en plus du lien social, ont fait de ces rencontres de bons moments de partage. Nous avons même fini en chantant.



## COMMÉMORATION

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie. Plusieurs cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France.



## LES GESTES QUI SAUVENT

En mars, 4 élus et 3 agents se sont formés sur les gestes de premiers secours à l'unité locale, rives de Saône Chalaronne de la Croix Rouge de Montmerle sur Saône.

Savoir anticiper, se préparer et éviter les dangers mais aussi savoir réagir et pratiquer les bons gestes peut sauver des vies. Le citoyen est le premier maillon de la chaîne de secours. Dans 9 situations d'urgence sur 10, c'est la vie d'un proche qui est en jeu et pourtant le taux de formation de la population française est parmi les plus bas d'Europe !

Alors, les bénévoles se mobilisent tout au long de l'année pour proposer des sessions de formation à la Prévention et aux Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) au sein des différentes structures Croix-Rouge.

### Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Faire un massage cardiaque, mettre en PLS (position latérale de sécurité), prendre en charge un accident vasculaire cérébral, réagir à une obstruction des voies aériennes, bien réagir face à une brûlure, se familiariser à l'utilisation des défibrillateurs, appeler les secours... aucun de ces gestes ne s'improvise. Or, on le sait, en situation de détresse ou de crise, il est bien difficile de garder la tête froide.

C'est pourquoi, apprendre les gestes de premiers secours est la clé pour sauver des vies !

Les bénévoles vous proposent des formations de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

### N'hésitez plus !

Vous pouvez déjà afficher les numéros de téléphone indispensables et informations d'urgence (groupe sanguin, année de naissance, traitement médical...) dans les appels d'urgence de vos téléphones mobiles pour donner aux premiers secours les informations critiques dont ils ont besoin.

Nous vous invitons également à découvrir les modules de formations à distance qui sont disponibles gratuitement depuis le site internet : [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr) ou l'application mobile : [Appli qui sauve](#)

Croix-Rouge Française Rives de Saône Chalaronne  
29 rue des Minimes - 01090 Montmerle sur Saône  
04 74 06 24 43 - [ul.rivesdesaone@croix-rouge.fr](mailto:ul.rivesdesaone@croix-rouge.fr)



## GARDER SON CHIEN SOUS CONTRÔLE

### LA DIVAGATION DE CHIENS :

Conformément au site officiel de l'administration française, nous vous rappelons les règles de bonnes conduites à respecter concernant la divagation des chiens.

Il est interdit de laisser son chien divaguer dans les terres cultivées ou non, les prés, les bois et autres biotopes qui nous entourent.

Afin de permettre aux animaux sauvages d'élever leurs petits en paix, lièvres, lapins et tous les oiseaux qui nichent au sol et dans les haies, faisans perdrix et autres courlis cendrés, votre chien doit être tenu en laisse toute l'année et tout particulièrement du mois de février au mois d'août inclus, période de reproduction.

Vous êtes tenus responsable des dommages que votre chien peut occasionner aux personnes et autres animaux domestiques.

### NUISANCES SONORES ET ABOIEMENTS DE CHIENS :

Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage aussi bien au sein d'un immeuble que dans une maison individuelle, et aussi bien la nuit qu'en journée.

C'est une source récurrente de litige entre voisins.

Pour faire cesser les aboiements d'un chien, il faut que l'aboiement soit constitutif d'un trouble du voisinage au sens de l'article R1336-5 du Code de la santé publique.

Cet article définit la nuisance sonore : "aucun bruit particulier ne doit, par **sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal placé sous sa responsabilité**."

Cette législation s'applique aux propriétaires des biens de jour comme de nuit, 24h sur 24.

### Exemples d'aboiements de chien considérés comme nuisance sonore :

- le chien aboie tous les jours (critère de répétition),
- le chien aboie toute la journée dès que son propriétaire n'est pas là (critère de durée du bruit),
- le chien hurle à la mort (critère d'intensité : le bruit est anormalement fort).

En journée, entre 7h et 22h, le bruit ne doit pas dépasser plus de 5 décibels.

La nuit, entre 22h et 7h du matin, le bruit ne doit pas dépasser plus de 3 décibels.

Ces critères permettent à une personne se sentant atteinte dans sa tranquillité d'avoir le droit de demander au propriétaire de l'animal de le faire taire.



# BIBLIOTHÈQUE



## ATELIER DE PRINTEMPS DU MERCREDI 17 AVRIL 2024

L'atelier de printemps a réuni petits et grands ce 17 avril 2024. Les jolies réalisations des enfants ont égayé cette après-midi hivernale malgré la date !

Les séances de bibliothèque école se poursuivent et nous avons abordé le thème des transports et de la sécurité routière avec les enfants lors de cette période. Un thème très porteur pour sensibiliser les plus jeunes à la question du respect des consignes de sécurité en matière de déplacements.

La journée "test" du pédibus à laquelle nous avons participé a œuvré dans ce sens. Elle a été un réel succès qui, nous l'espérons, aboutira à la mise en place effective de ce service en septembre.



## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU VENDREDI 22 MARS 2024

Nous accueillons deux fois par mois les tout petits du relais assistantes maternelles de la communauté de communes ainsi que les enfants de la MAM de Messimy-sur-Saône. Des animations qui permettent de sensibiliser les plus petits à la lecture et aux animations diverses que nous pouvons proposer au sein de la bibliothèque. C'est aussi une occasion pour les assistantes maternelles, souvent assez isolées, de se retrouver et d'échanger sur leurs pratiques. Un moment très convivial.



De nouveaux achats de livres ont été fait tout récemment, vous pouvez venir les découvrir.

La prochaine soirée jeux de société, en partenariat avec l'association Demain Messimy, a eu lieu le 3 mai. Venez profiter de ces soirée ludiques et très sympathiques qui réunissent toutes les générations.

Le partenariat avec des associations, des institutions ou des acteurs de la vie publique est une volonté de notre équipe conformément aux engagements qui nous lient avec nos référents ; Bibliothèque Départementale et Municipalité. Nous essayons d'ouvrir nos portes le plus possible à tous les habitants de notre village participant ainsi à l'animation et à la vie communale dans un esprit de bienveillance et de convivialité.

*Anne Zabiolle pour l'équipe de la bibliothèque*

**" Vous avez du temps, alors n'hésitez plus !  
Venez rejoindre l'équipe des bénévoles  
pour faire vivre ensemble la bibliothèque  
municipale ! "**



## NOTRE MARCHÉ

Le marché vient de souffler ses trois bougies. Le choix des produits s'est élargi. Nous avons désormais : un boucher, un charcutier volailler, un fromager, des producteurs de fromages (l'un de brebis et l'autre de chèvre), un boulanger, un primeur, divers plats à emporter, gaufres, bagels, yaourts ainsi qu'un rémouleur.

Tout ça dans une ambiance conviviale.

Merci à tous de soutenir ces commerçants.



## ÉCOLE



### FÊTE DU 100ÈME JOUR D'ÉCOLE

Le lundi 8 avril 2024, les classes de MS/GS et CP ont fêté leur centième jour d'école. Les élèves ont apporté des collections de 100, réalisées à la maison.

Au cours de la journée, les élèves ont participé à différents ateliers : défis en mathématiques et français, défis sportifs, ateliers cuisine. Plusieurs parents sont venus nous aider. Cette journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur et s'est terminée par un goûter apprécié de tous !



### FÊTE DU PRINTEMPS

A l'occasion de notre fête du printemps, le vendredi 12 avril 2024, tous les élèves de l'école se sont déguisés. Le thème retenu était celui des 5 continents !

Les enfants ont défilé dans le centre du village puis se sont arrêtés sous la Halle afin d'interpréter un chant "Samba lélé".

Petits et grands étaient ravis. L'après-midi s'est achevée par un goûter préparé par les parents d'élèves.

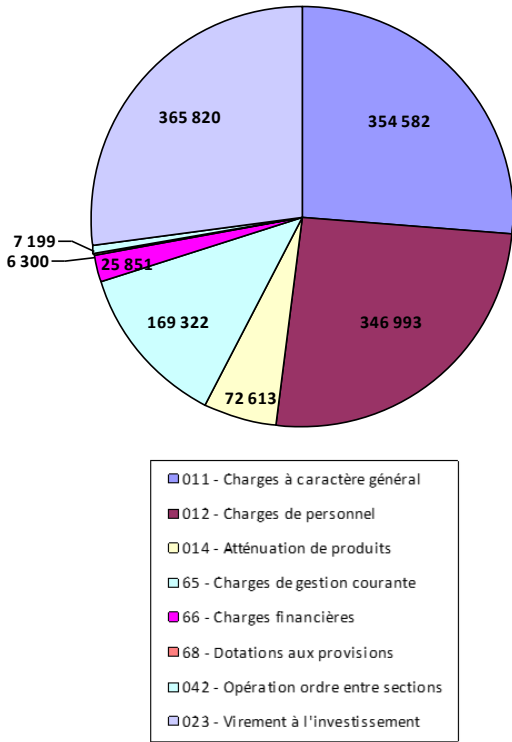




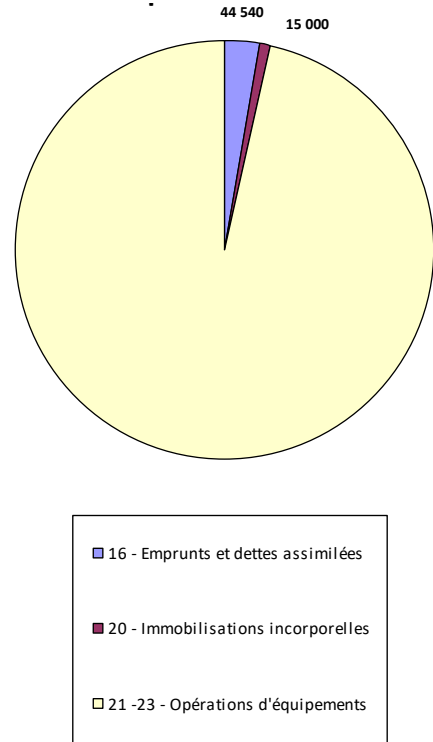
# FINANCES

## BUDGET PRINCIPAL 2024

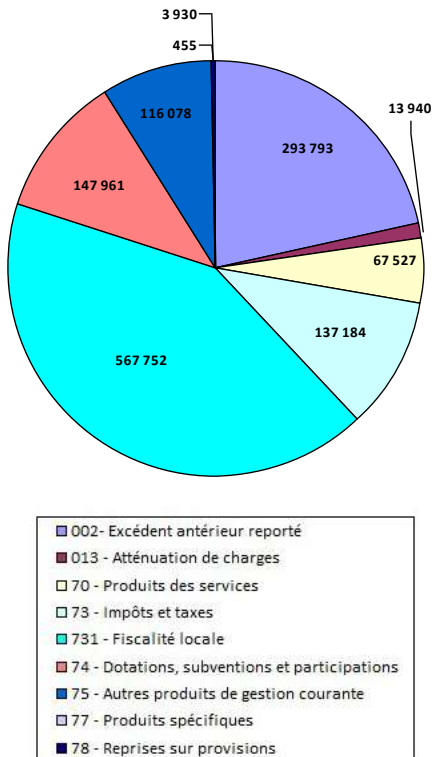
### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



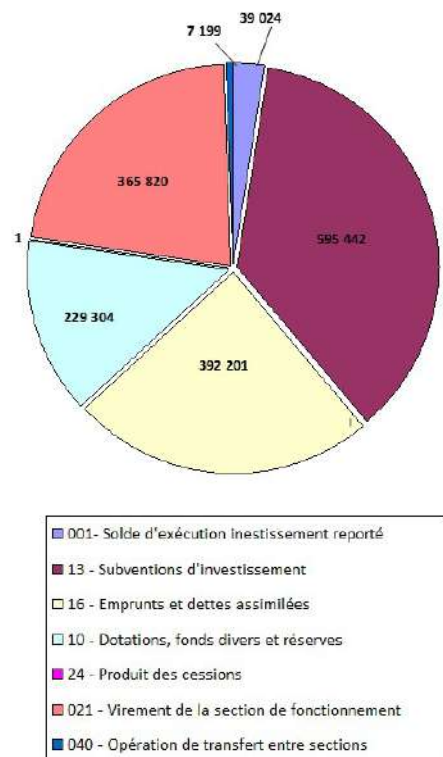
### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



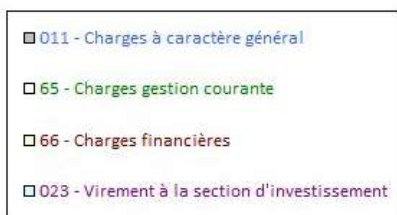
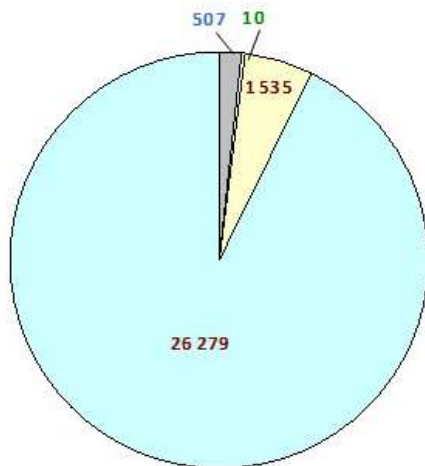
### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



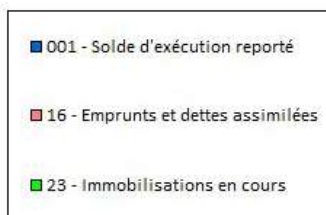
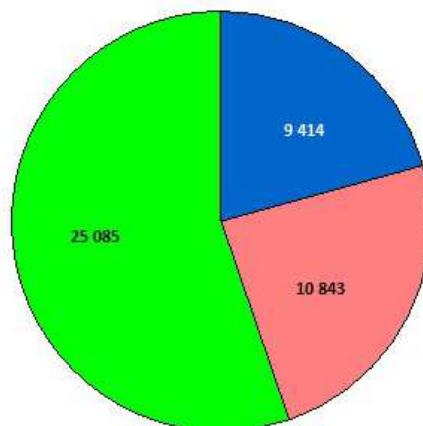
# BUDGET ANNEXE 2024

## LOCAUX COMMERCIAUX

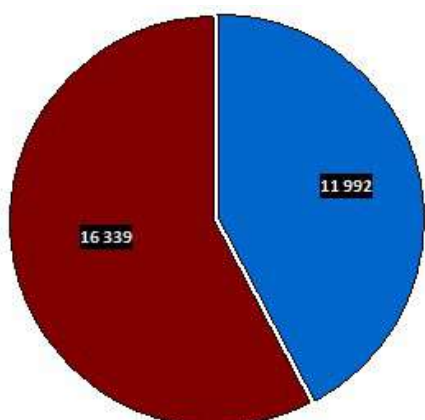
### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



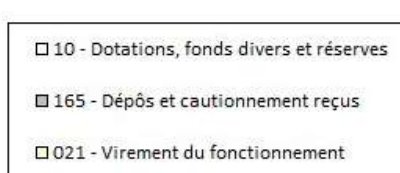
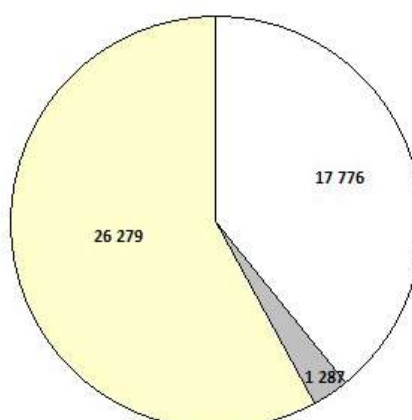
### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE





# BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE / RÉSEAUX

## TRAVAUX DU RÉSEAU SÉPARATIF DANS LE CENTRE BOURG

L'assainissement collectif désigne les opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. Le réseau public de collecte des eaux usées sur le territoire intercommunal fait chaque année l'objet de travaux d'entretien, d'aménagements sécuritaires, d'extensions ou encore de réalisations de nouveaux ouvrages.

### TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES À MESSIMY-SUR-SAÔNE

La Communauté de Communes poursuit son programme pluriannuel de travaux d'assainissement par la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales au bourg de Messimy-sur-Saône.

Ces travaux ont pour objectif de limiter les eaux claires parasites dans les ouvrages d'assainissement des eaux usées en mettant en place un réseau d'eaux usées strict en parallèle du réseau unitaire recevant actuellement les eaux usées et les eaux pluviales. Ce réseau unitaire sera conservé en réseau d'eaux pluviales et évacuera ces dernières directement vers le milieu naturel.

Les travaux seront réalisés conjointement avec la commune de Messimy-sur-Saône qui a la compétence eaux pluviales et finance donc les travaux portant sur cette dernière.

### Où sont réalisés les travaux ?

Au bourg de Messimy-sur-Saône : rue du bourg, chemin de la Saône, chemin de la Croix Bernard.

### Quel impact sur la circulation et pour les riverains ?

Travaux réalisés en route barrée par tronçon. Maintien de l'accès pour les riverains sur l'ensemble de l'emprise du chantier et maintien de l'accès aux commerces pendant toute la durée des travaux. Réouverture à la circulation au maximum le week-end rue du bourg (lorsque les travaux se dérouleront dans cette rue).

Des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères seront prévus et évolueront en fonction de l'avancée des travaux (jour de collecte non modifié : lundi semaine paire entre 4h et 5h).

### Quand auront lieu les travaux ?

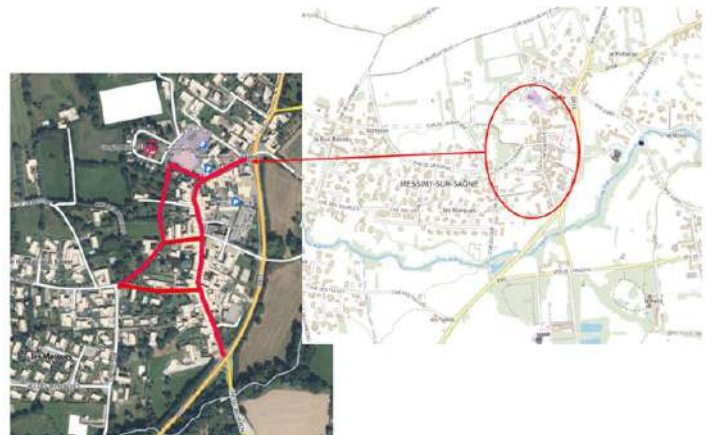
La communauté de communes et la commune ont mandaté le maître d'œuvre SAFEGE-SUEZ Consulting et l'entreprise SCTP (Société Charollaise de Travaux Publics) pour la réalisation des travaux. Ceux-ci ont débuté le 25 mars 2024 pour une durée prévisionnelle d'environ 8 mois.

### Montant prévisionnel des travaux eaux usées :

553 615 € TTC

Travaux subventionnés par le Département de l'Ain et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Source : communauté de communes Val de Saône Centre



# ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

## SMIDOM



### TONTES DE PELOUSES

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2024, les tontes de pelouse ne seront plus acceptées en déchèterie.**

La tonte de pelouse est une précieuse ressource composée de matière organique riche en nutriments, idéale pour fertiliser le sol et favoriser la croissance des plantes.

Nous encourageons la réutilisation sur place des tontes de pelouse (mulching ou compostage) pour contribuer ainsi à une gestion plus durable des déchets verts.

Le mot "mulching" est un terme anglais qui signifie paillage. Il s'agit d'une technique de tonte qui consiste à déchiqueter finement les herbes de votre pelouse à l'aide d'une tondeuse.

Pour mieux vous aider, nous mettrons en place des ateliers de gestion des déchets verts, notamment du gazon, dans chaque déchèterie, un vendredi par mois entre avril et juin.

Infos sur [www.smidom.org](http://www.smidom.org).

**Pour faciliter cette transition, équipez votre tondeuse d'un kit mulching.**

**Le smidom subventionne une partie de votre achat : 25 € pour les kits d'un montant inférieur à 100 € et 25 % du montant du kit si son prix est supérieur à 100 € dans la limite de 50 €.**

**Pour les usagers qui n'auraient pas encore trouvé une solution, les dépôts de tonte seront toujours possibles sur le site de notre partenaire DCR 01 situé à Baneins.**



ATTENTION

### TONDRE À MESSIMY

#### Autorisés :

Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h

Les samedis : 8h à 12h et 15h à 20h

**"La tonte est interdite le dimanche à Messimy"**

## MATINÉE VILLAGE PROPRE

Vous étiez nombreux, ce samedi 9 mars 2024, à braver le vent pour contribuer au nettoyage de printemps de notre village.

Beaucoup d'enfants étaient présents ainsi que de nombreux nouveaux participants.

Ensemble, nous pouvons veiller à la propreté de la commune et cette année, nous avons constaté moins de déchets sur les bords de nos chemins.

Se promener dans un environnement propre et agréable, c'est l'affaire de tous et pas seulement des agents !

Un grand merci à vous tous pour votre mobilisation et solidarité ainsi qu'au Smidom pour le prêt des pinces, des gilets et la fourniture des sacs poubelle.

À l'année prochaine !





# PLANTATIONS

## Replanter des haies en faveur de la biodiversité, c'est le choix de Messimy-sur-Saône.

Avec l'appui du département de l'Ain et du groupe Hexalean, parrain du projet, 541 mètres linéaires de haies doubles sur deux parcelles en bordure de zones agricoles ainsi que le reboisement d'une même parcelle en faveur de la biodiversité, ont été plantés sur plusieurs jours en mars 2024, sur la commune de Messimy-sur-Saône par l'Office Nationale des Forêts.



La terre a été préparée un mois avant la plantation pour accueillir sur un paillage naturel en chanvre, 1082 jeunes plants d'arbres et arbustes pour aboutir à une végétation étagée. Les végétaux sont plantés en quinconce, à un mètre de distance chacun, afin de recréer un écosystème.

Pour le reboisement de la parcelle de 7 000 m<sup>2</sup>, 500 arbres sont plantés sur cette plantation, ce qui permettra d'agrandir le périmètre de quiétude de la faune sauvage. Différents cercles de 21 plants d'une même essence prendront racine et au fil du temps, le plant le plus résistant au sein de ce cercle éliminera naturellement ses concurrents.

**"Je suis très fier, ça fait un an qu'on est sur le projet. Il faut que ça fasse boule de neige. Il faut inciter à prendre conscience que nous avons besoin des haies et des arbres."**

*Christian Béguet - Adjoint au maire*

Après le rassemblement des petites parcelles souhaité par les agriculteurs lors du remembrement achevé en 1991 sur la commune, 54 kms de haies ont disparu du paysage de Messimy-sur-Saône et d'une partie de la commune voisine de Lurcy. Aujourd'hui, la commune est soucieuse de préserver l'environnement.

**"La haie est un habitat favorable à la biodiversité. Elle va permettre à la faune de circuler, de se mettre à l'abri et de se nourrir. Les fruitiers sauvages vont donner des fruits pour la faune."**

**Souvent dans les haies, on mélange des espèces d'arbres avec des espèces buissonnantes et arbustives, avec des fruitiers. Ça permet d'avoir un écosystème intéressant en termes d'habitat et de nourriture pour la faune."**

*Yves-Marie Gardette - Office National des Forêts*

## LES ESSENCES CHOISIES

Un mélange d'arbustes et d'arbres tels que le cornouiller, le fusain, le houx, le prunelier, le chêne sessile, le cormier, l'érable champêtre, le sorbier, le noyer, le saule blanc, le tilleul à petites feuilles, le charme, le merisier, l'aubépine, l'églantier, le pommier ou le poirier sauvage ont été choisis.



Certaines essences retenues par les experts sont volontairement rustiques et adaptées au changement climatique. Elles ont été choisies aussi en fonction des espèces déjà naturellement présentes sur le secteur.

## DÉMARCHE LOCALE

Dans sa démarche, la commune a trouvé des mécènes : le département de l'Ain finance pour moitié ce projet à 6 492 € et un groupe industriel aindinois, Hexalean, a pris en charge le reste à hauteur de 7 000 € et la commune complète avec 1 650 €.

Le groupe Hexalean, composé de 8 sociétés, est spécialisé dans la transformation des métaux, la conception et l'usinage de pièces métalliques pour le secteur de l'industrie en Rhône-Alpes, en France et dans le monde. C'est un groupe local situé dans l'Ain, qui soutient des projets environnementaux sur le territoire dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et environnementale.

La collectivité soutient financièrement les propriétaires et les exploitants agricoles qui souhaitent planter des haies bocagères.

**"C'est important de participer à cette démarche de biodiversité qui entre dans le cadre de notre démarche RSE."**

*Fabrice Lacour - Président du groupe Hexalean*

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une démarche visant à intégrer les enjeux du développement durable dans la vision et la stratégie d'une organisation.

**"J'aimerais que d'autres entreprises puissent adhérer. Je crois que des sociétés comme Fermob l'ont fait il y a quelques années. Mais il n'y en a pas assez. Il faut œuvrer pour ces actions de replantation, j'en suis convaincu."**

*Fabrice Lacour - Président du groupe Hexalean*



# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAEnR)



Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Conformément à la loi n°2023175 du 11 mars 2023, dite loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), la commune de Messimy-sur-Saône a lancé auprès de la population, une consultation publique ZAEnR, le 16 février afin de déterminer les zones pouvant potentiellement accueillir des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés.

En conclusion de cette réunion, l'orientation sur la commune est la définition d'une seule zone portant sur le photovoltaïque en toiture et couvrant l'ensemble du territoire communal.

Beaucoup d'entreprises gravitent autour du photovoltaïque et les personnes craignent de se faire arnaquer. La **SPL ALEC AIN** peut être un partenaire en vue d'aider dans le domaine de l'énergie renouvelable.

### CADASTRE SOLAIRE

#### Identifiez les meilleurs emplacements pour l'installation de panneaux photovoltaïques et de capteurs thermiques.

Pour inciter les particuliers (habitants comme professionnels) à sauter le pas du photovoltaïque, la CCVSC a réalisé un cadastre solaire : carte interactive en ligne permettant de visualiser le potentiel solaire des toitures de tous les bâtiments du territoire.

Cette carte fournit une information détaillée du potentiel de chaque toiture (taux d'ensoleillement, production estimée, prix estimé, temps de rentabilité, difficulté et coût de raccordement).

<https://val-de-saone-centre.cadastre-solaire.fr/>

### SPL ALEC AIN



#### Qui sommes-nous ?

Depuis **janvier 2020**, les activités de l'association ALEC01 ont été reprises par la société publique locale **SPL ALEC AIN**.

Le cœur de son action est de faciliter la **transition énergétique** face à l'urgence climatique et d'enclencher une dynamique de transition énergétique au **bénéfice du territoire** et de l'intérêt général.

ALEC AIN

102 Boulevard Edouard Herriot

01000 Bourg-en-Bresse

04 74 45 16 46

[info@alec-ain.fr](mailto:info@alec-ain.fr)

[www.alec-ain.fr](http://www.alec-ain.fr)

### VAL DE SAÔNE RÉNOV'+



#### Le service public de la performance énergétique de l'habitat pour le territoire

Pour aller plus loin dans votre projet et obtenir des renseignements sur les démarches à effectuer, vous pouvez contacter le service Val de Saône Renov'+ (conseils gratuits ou accompagnement personnalisé pour consommer autrement).

Dans le cadre de sa compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement", la Communauté de Communes Val de Saône Centre a approuvé un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le secteur résidentiel étant le premier secteur consommateur d'énergie et le troisième secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre sur le territoire, la rénovation énergétique est un levier majeur pour faire avancer la transition écologique.

Une des priorités de cette démarche est la rénovation énergétique des logements et des bâtiments afin de lutter contre le dérèglement climatique et la précarité énergétique.

La communauté de communes s'est engagée dans cette démarche notamment dans le cadre de son service public de proximité **Val de Saône Renov' +**.

<https://www.ccvsc01.org/economie-environnement/service-info-energie/>

Les conseillers vous renseignent lors d'entretiens téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ou lors de permanences locales les 2ème et 4ème lundis du mois, uniquement sur rendez-vous préalable au 04 74 45 12 40.

**Val de Saône Renov' + est aussi animé par les conseillers énergie de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC AIN).**



# LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Convention de partenariat avec le Groupement de Défenses Sanitaire de l'Ain et la Communauté de Communes Val de Saône Centre.



Cette convention concerne la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques.

Ce plan départemental auquel s'associe le département, les EPCI et les communes, est bâti en conformité avec le plan national diffusé en mars 2022 par les autorités sanitaires nationales.

Le frelon asiatique apparu en France en 2004 et dans l'Ain en 2015, est une espèce envahissante reconnue comme telle par la communauté européenne. Il est classé catégorie 2.

Chaque année, les femelles fécondées sortent d'hivernage aux beaux jours et commencent à recréer une colonie en établissant à faible hauteur un nid primaire. Ce nid est placé à l'abri et sera sous un linteau, un avant-toit, dans une haie. En début d'été le nid peut atteindre une vingtaine de centimètres. La colonie est alors assez puissante pour éventuellement se délocaliser et se mettre à l'abri en hauteur à la cime d'un arbre. Le nid devient alors difficile à observer du fait de la végétation.

A ce stade, il peut contenir à la fois 2 000 individus soit 10 fois plus qu'un nid de frelons européens pour une taille souvent de 50 cm de diamètre.



Nid primaire



Nid secondaire

Déranger ces nids de frelons asiatiques qui sont souvent aussi dans un roncier est dangereux et peut provoquer des accidents graves parmi les jardiniers et éleveurs.



**Le frelon asiatique est un danger tant pour la biodiversité que pour la sécurité publique.**

Depuis 2017, le GDS01 coordonne et anime la lutte contre le frelon asiatique. Elle est du ressort des organisations professionnelles et des collectivités. Il veut promouvoir un piégeage massif des fondatrices au printemps pour les supprimer et limiter le nombre de nids.

Il a sélectionné le piège "Red Trap" à deux entrées conçu pour ne pas laisser entrer les insectes plus gros et laisser s'échapper les plus petits. Ainsi les espèces non ciblées sont préservées.

Un partenariat entre la commune et le GDS01 est établi pour la mise en place des pièges dès que les températures atteignent 12-13 degrés de début mars jusqu'au plus tard mi-mai. La collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques se poursuivra sur 8 semaines.

Ces lieux sont les emplacements des nids tardifs découverts après le premier octobre de chaque année. Le nombre de pièges est de 3 par spot dans un rayon inférieur à 100 m des coordonnées GPS de chaque nid tardif.

Les pièges seront disposés si possible en hauteur et au soleil idéalement à 50 cm ou 1 m de hauteur et à l'écart du public dans certains endroits de la commune.



**" Si vous rencontrez ces pièges lors de vos balades, ne les touchez surtout pas."**

Christian Béguet, référent, supervisera les piégeages. Lors de vos promenades sur la commune, si vous voyez un nid, il est très important de prévenir la mairie au 04 74 67 80 77.

# VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

## FÊTE DES ASSOCIATIONS

La fête des associations se tiendra le **dimanche 7 juillet** sous et autour de la halle de 11h00 à 16h00.

Plusieurs animations vous seront proposées dans le cadre de cet évènement.

Les classes tiendront une buvette avec boissons et petite restauration.

Vous découvrirez les magnifiques photos du Club Photo Œil & Lumière, l'art du massage et les cours collectifs d'étirement Do In avec Ain Zen Shiatsu ainsi que le coin lecture de la bibliothèque.

Fi'till prévoit une démonstration de Step et la nouvelle association Bavoird'âge organisera un atelier maquillage/tatouage et un atelier transvasement.

Les enfants en dessous de 5 ans pourront monter dans la voiture de course, exposée par KS Passion Auto.

Nous aurons le plaisir de retrouver notre joyeux duo, Isa et Doumé de Diaméus qui animera notre fête.

Les enfants seront bien sûr sous la responsabilité de leurs parents.

Les chiens devront être tenus en laisse et les déjections ramassées.

En cas de pluie, la fête sera reportée au dimanche 25 août 2024.

Lors de cette belle journée solidaire, nous comptons sur vous tous pour venir à la rencontre de tous ces bénévoles qui font vivre nos associations.

Pour le concours de cette année, nous avons reçu une seule affiche.

Vous pourrez la découvrir en 4ème de couverture.

Un grand à merci à Agnès Remlinger pour son beau travail.



## BAVOIRD'ÂGE



**Bavoird'âge, la nouvelle association petite enfance de Messimy-sur-Saône.**

C'est en constatant le manque d'activités petite enfance proposées dans la région que des mamans de Messimy-sur-Saône et des communes voisines décident de s'unir et d'agir pour sortir de l'isolement.

A leur initiative et avec le soutien de la mairie, La Tisnerie de la salle polyvalente se transformera, tous les vendredis matin, en lieu d'accueil pour les parents et leurs petits.

Ce nouveau lieu de rencontre, de partage et de soutien sera ouvert à tous, pour toutes les bourses.

Venez découvrir dès le mois de mai ce lieu de vie convivial qui proposera divers ateliers parentalité et des évènements tout au long de l'année !

07 72 01 99 71

[contact.bavoirdage@gmail.com](mailto:contact.bavoirdage@gmail.com) - [f Bavoird'âge](https://www.facebook.com/bavoirdage)





## CLASSES 0 & 5



L'amicale des classes en 0 et 5 organise une soirée **"AFTER WORK"** le vendredi 7 juin à partir de 18H30 sous la halle de Messimy-sur-Saône.

Au programme : planches de charcuterie, cocktails, bières... pour une ambiance musicale et festive !

Pas encore conscrit ? Né en 0 ou 5 et résidant à Messimy ? Profitez d'une **boisson offerte** !

Réservez dès à présent par mail : [classes0et5messimy@gmail.com](mailto:classes0et5messimy@gmail.com)



*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - A consommer avec modération*

## CLASSES 1 & 6



Bonjour habitantes, habitants de Messimy-sur-Saône.

Nous sommes ravis de vous inviter à participer à une marche organisée par nos classes 1 & 6, qui aura lieu le **27 octobre 2024**. Cet événement promet d'être une journée remplie de convivialité, de bonne humeur et de découvertes !

Nous vous encourageons vivement à vous joindre à nous pour ce dimanche. Que ce soit pour profiter de l'air frais, pour découvrir de nouveaux chemins ou simplement pour passer du temps avec votre famille vos amis ou vos voisins, cette marche sera une expérience enrichissante pour tous.

Au plaisir de vous voir nombreux !

Si vous souhaitez rejoindre les rangs de l'Amicale des classes en 1 & 6, ou au moins avoir des informations sur celles-ci, n'hésitez pas à nous envoyer un petit message à l'adresse mail :

[conscritmessimy0106@gmail.com](mailto:conscritmessimy0106@gmail.com)

*Amicalement, le bureau*

## CLASSES 4 & 9



Les 22, 23 et 24 mars ont été rythmés par notre jolie fête des conscrits !

L'ensemble des membres du bureau et des amicalistes remercient toutes les personnes présentes lors de ces festivités, pour nous avoir célébré et accompagné dans nos nouvelles décades ou demi-décades.

Nous remercions également les personnes qui sont venues discuter autour d'un verre, lors de notre dégustation/vente de bière sur le marché du Jeudi 14 mars pour la St Patrick !

De nouveaux événements sont à venir courant fin d'année.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

*Vive la 4 et 9 ! Conscritement.*

*Le Bureau*



*Alain Ferreux*



*Alain Ferreux*



*Alain Ferreux*





## LES AMIS DE LA MÂTRE



Comme les années précédentes, notre concours de belote coïncée qui s'est déroulé dans une bonne humeur et convivialité a été encore un beau succès.

Avec 66 doublettes d'inscrites pour une capacité de 70 maxi.

Nous remercions tous les habitants de Messimy-sur-Saône et des alentours qui sont venus participer à cette belle réussite.

Toutes nos félicitations à notre fidèle équipe Béatrice Petit et Xavier Laurent pour leur maîtrise de la table de marque, du classement et de la distribution des lots en fin de journée.

Nous remercions les sociétaires qui ont préparé la salle le matin, apporté un gâteau et tenu la buvette du début à la fin du concours jusqu'au nettoyage.

Merci également à la mairie pour son aide avec le prêt de la salle ainsi que tout le matériel qui va avec.

Rendez vous en 2025 pour la septième édition.

**Prochain rendez-vous le samedi 29 juin pour notre traditionnelle fête de la pêche.**



## LE SOU DES ÉCOLES



Pour bien commencer cette nouvelle année 2024, le bureau du sou a organisé le bal de l'école de Messimy... nœuds papillons et robes de paillettes ont pu jouer les prolongations et les enfants ont fait honneur au dance floor !

Le bureau s'est ensuite lancé dans les préparatifs du loto qui a eu lieu le 10 mars. Nous avons pu recueillir de nombreux lots grâce aux différents prestataires qui nous ont soutenus.

Ce loto aura ainsi tenu ses promesses entre moment convivial partagé entre famille et amis et récolté ainsi des fonds pour soutenir les différentes sorties de fin d'année prévues pour les différentes classes de l'école. Il fût déjà temps de penser à Pâques !

Le bureau a innové et organisé cette année la chasse aux œufs le premier dimanche d'avril près de la Mâtre à travers bois et champs ! Nous avons pu collaborer avec le chocolatier de Messimy (Maitre chocolatier et pâtisier [chocolatsetgourmandises01@gmail.com](mailto:chocolatsetgourmandises01@gmail.com)) qui a pu nous préparer poules et œufs de Pâques : un vrai régal !

Des événements riches en partages et sourires qui permettent de se rencontrer, d'échanger et faire vivre notre école de Messimy grandissante.

Malheureusement, notre concours de pétanque du samedi 4 mai a été annulé pour cause de pluie.

Merci à tous pour votre présence, votre aide et votre soutien pour le sou des écoles.



# FAREINS SAÔNE VALLÉE FOOT



**Ce nouveau numéro, permet au club F.S.V.F. (club regroupant les communes de Messimy-sur-Saône, Fareins et Chaleins), de faire un petit tour d'horizon de nos activités afin de boucler cette saison.**

Tout d'abord, notre nombre de licenciés a augmenté de manière significative, hormis en U15.

Pour commencer, **les catégories U7 et U9** regroupent environ 50 licenciés, ces "jeunes pousses", apprennent les rudiments du football, le mercredi après-midi à Messimy-sur-Saône. Les progrès peuvent être mesurés lors de plateaux organisés avec les clubs voisins.

Certains entraînements ont dû être annulés malheureusement liés aux conditions météorologiques défavorables.

**En U11**, le groupe est de qualité et les résultats sont d'un excellent niveau. Trois équipes sont engagées en championnat.

**En U13**, un groupe d'environ 25 joueurs répartis en 2 équipes, connaissent des fortunes diverses, car le niveau est assez relevé et nos joueurs sont en majorité des U13 première année.

**En U15**, catégorie où nous sommes en entente avec le club de "trois rivières" (Montmerle-sur-Saône), nos licenciés obtiennent de bons résultats dans leur championnat respectif et l'osmose avec nos voisins se passe très bien.

**En U18**, notre groupe composé de 20 licenciés, après un démarrage laborieux, a bien redressé la barre, et enchaîne les bons résultats et surtout joue tous ses matchs ce qui n'est pas le cas pour certains clubs ...

**En catégorie Seniors**, nous disposons cette saison d'un effectif assez conséquent, qui nous a permis d'engager en championnat une troisième équipe ; fait assez rare pour être souligné.

**L'Equipe une**, évolue en troisième division de district, après un départ mitigé, les résultats se sont bien améliorés, permettant à cette formation d'être classée en milieu de tableau.

**L'équipe deux**, joue en quatrième division de district, après 4 saisons éprouvantes, cette formation a trouvé un point d'équilibre et alterne de bonnes performances et des défaites honorables. Il faut dire que la moyenne d'âge de cette équipe est très jeune.

**La section Vétérans** quant à elle continue son bon-homme de chemin, privilégiant la convivialité et le loisir.

Pour terminer, **l'équipe trois** engagée en deuxième phase, managée par un "ancien du club" Patrick DANNON, a entamé son championnat de manière "tonitruante", engrangeant victoire sur victoire, il faut continuer comme cela.

Au-delà de ce mini bilan, il faut savoir que nous nous efforçons d'offrir un cadre sportif cohérent, même si tout n'est pas parfait.

Trouver des éducateurs dans toutes les catégories et en nombre suffisant, évoluer sur des surfaces pas toujours à la hauteur, utiliser des installations vieillissantes, compter uniquement sur des BÉNÉVOLES pour gérer le club et assurer le quotidien n'est pas une mince affaire !

Si vous êtes disposés à nous aider, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous avons besoin de toutes les compétences et toutes les bonnes volontés.

Au chapitre des manifestations, notre week-end JEUX, qui s'est déroulé à Fareins a connu un bon succès, dommage que le dimanche, le nombre de parents de joueurs pour le loto n'ait pas été à la hauteur de nos espérances.

Notre tournoi en salle à Montfray a eu un vif succès, malheureusement le mauvais temps nous a fait annuler notre tournoi en herbe de Pâques.

Notre opération calendriers a connu un succès mitigé, là aussi la motivation de certains n'est pas évidente.

En fin de saison, nous envisageons d'organiser une matinée vente à emporter sous la Halle à Messimy-sur-Saône le dimanche 02 juin.

Merci à nos sponsors, aux parents qui nous aident, et ceux qui portent un intérêt à notre club.

Dans l'attente de vous rencontrer sur les stades, nous vous souhaitons une bonne continuation dans vos activités et votre vie de tous les jours.





## KS PASSION AUTO



### Concours de pétanque

C'est sous un soleil éclatant que s'est déroulé, ce samedi 13 avril, notre concours de pétanque.

Nous avons dépassé largement la capacité d'accueil des terrains et sommes désolés pour les joueurs que nous avons dû refuser.

Toute l'équipe a fait son maximum pour satisfaire les 68 doublettes.

Nous félicitons le messimien qui a gagné les 2.500 kgs de rosette en mesurant assez précisément le ruban entourant cette dernière.

Cette estimation n'était pas facile à trouver tout comme celle du volume de nos verres.

Pour répondre aux perplexes, voici en photo le volume gradué à 30 cl de nos verres à bière.

Il nous manquait juste du Vichy Citron pour répondre à la demande de joueurs assoiffés sous ce soleil radieux. Nous remercions tous les participants d'avoir fait le déplacement et félicitons les 2 équipes finalistes du concours et les équipes féminines.

Nous vous donnons rendez vous l'année prochaine, à la même période et toujours dans la bonne humeur.



## LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



Samedi 06 avril 2024, en l'Eglise de Messimy-sur-Saône, la Chorale "les Chanteurs du Val de Mâtre" a interprété son concert annuel, sous la direction de leur chef de chœur professionnel Chrys GUYOT-LONAIT.

Le public était nombreux et nous tenons à le remercier. Grâce à vous notre concert était réussi. L'ambiance était conviviale et chaleureuse, votre présence, vos encouragements ont joué un rôle important dans la réussite de cet évènement.

A l'entracte, une surprise attendait les spectateurs sous la Halle avec le chant AMSTERDAM.

Nous tenons également à remercier chaleureusement tous nos sponsors pour leur générosité.

Nous poursuivons nos répétitions avec ferveur et réfléchissons déjà à notre prochain concert.

Une répétition hebdomadaire a lieu tous les lundis de 18h à 19h30, à la Salle Polyvalente de Messimy-sur-Saône.

Nul besoin de connaître le solfège pour chanter.

Les interprétations à nos concerts sont diversifiées : variété française, chant traditionnel, classique, gospel etc.

La chorale participera à la Fête des Associations qui se déroulera à Messimy-sur-Saône, dimanche 07 juillet 2024 de 11h à 16h. Venez nous rencontrer...





# DEMAIN MESSIMY



## Petit bilan trimestriel sur le fonctionnement du Site de compostage partagé par l'association Demain Messimy-sur-Saône.

Il y a tout d'abord un regard régulier des membres de l'association résidant à proximité du composteur partagé. Cela permet d'enlever les éléments non compostables et d'évaluer la nécessité d'interventions plus conséquentes que nous allons développer.

Mais avant, un petit rappel sur le fonctionnement d'un composteur. La matière carbonée est indispensable à la mise en œuvre d'un compost sans odeur, sans envahissement d'insectes. Elle nous est fournie par un professionnel de l'élagage, habitant de la commune et membre de Demain Messimy.

### Il y a donc eu sur ce premier trimestre :

14 interventions majeures inhérentes à la gestion d'un composteur partagé :

- apport de broyat : pas moins de 23 conteneurs soit un volume total d'environ 1 600 litres,
- brassage du bac d'accueil des bio-déchets avec apport de broyat,
- deux transferts du bac d'apport au bac de maturation. Deux autres transferts, mais cette fois du bac de maturation vers la plateforme de compostage, ont été réalisés par la Mairie à savoir, Roger l'employé communal et Christian Béguet.

Chaque intervention implique aussi l'évacuation des dépôts non compostables. En voici un petit aperçu :

- coquilles d'huîtres et de produits carnés. Ils ne sont pas admissibles en compostage collectif et **devraient être déposés dans les ordures ménagères** (selon les règles mises en place par la SMIDOM),
- filet de légumes avec des restes à l'intérieur,
- sac de produit surgelé avec carcasse de volaille,
- sac de congélation avec morceau de poisson,
- élastiques, liens en plastique, liens métalliques entourant des radis, fanes de légumes ou des bouquets de fleurs,
- capsules de bouteille et autres déchets métalliques,
- capsules métalliques de machine à café,
- sacs poubelles,
- emballage de présentation en plastique pour bouquets, et même une jardinière et son polystyrène.

Nous prenons très régulièrement des photos pour, le cas échéant, illustrer ou attester nos propos.



L'occasion nous est donnée de rappeler que les sacs dit *compostables*, ne sont pas admis. Leur décomposition est problématique puisqu'ils se transforment en filaments. Si un sac est fermé hermétiquement, ce qui est très souvent le cas, son contenu ne peut être en contact avec tout ce petit monde vivant. Il ne peut que pourrir, et non être décomposé.

Il nous faut alors, systématiquement, ouvrir et vider ces sacs - dit *compostables* ou non - avant de les mettre en poubelle.

Maladresses ou incivilités, nous trouvons régulièrement des dépôts... dans le bac de broyat et certain(e)s se sont même employé(e)s à les enfouir.

Sachez qu'en ce début de second trimestre et pour la deuxième fois depuis l'installation de ce site de compostage partagé, nous nous sommes fait voler du broyat. Outre l'incivilité manifeste, cela implique alors de réapprovisionner dans les meilleurs délais le bac en question par les membres de l'association.

Audrey Dussauge - Maitre composteur - du SMIDOM nous a rendu visite deux fois et a même participé à un transfert vers le bac de maturation.

Cette étape permet d'observer l'évolution de la décomposition des végétaux. Ainsi, nous pouvons voir le travail d'une partie de ce petit monde souvent inconnu, enfin, pour les plus gros d'entre eux, bien évidemment. Nous pouvons aussi déterminer si l'apport de broyat a été suffisant. Rappelons que s'il y a trop d'humidité, des odeurs peuvent apparaître... et les insectes aussi ! Nous profitons aussi de ces interventions pour réparer les éléments des composteurs endommagés : charnières, chaînes.

Nous ne pouvons terminer ce bilan trimestriel sans faire part de notre surprise à chaque intervention ou presque de trouver des légumes ou fruits entiers, en bon état, voire en excellent état.

Une pomme même avec des parties endommagées peut, après quelques découpes, rejoindre une salade de fruit ou être mise en compote.

Nous serons présents lors de l'animation proposée par le SMIDOM concernant le recyclage des végétaux, le 19 septembre 2024 sur le marché du village afin d'échanger avec les habitants sur la pratique du compostage et proposer une distribution de compost. Celui-ci pourra être utilisé dans les plantes d'intérieur ou dans le jardin.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [contact@demainmessimy.fr](mailto:contact@demainmessimy.fr)

*La commission Compost de Demain Messimy*



**" Depuis déjà 1 an et demi, le projet de compostage est porté efficacement en partenariat avec l'association Demain Messimy sur Saône, le Smidom et la Mairie. "**



## GYM 3 RIVIÈRES



Le club Gym3rivières vous propose de vous oxygéner lors de sa journée sport santé et vous invite à participer à l'une de ses 3 randonnées pédestres autour de Montceaux le dimanche 2 juin. Départ : salle des fêtes aire de loisirs à partir de 8h30. Nous comptons sur vous pour faire de cet événement une réussite.

Vous pouvez aussi retrouver Nathalie les mardi et jeudi matin de 9h15 à 10h15 salle polyvalente pour tester les cours de Renforcement musculaire C.A.F. (Cuisses - Abdos - Fessiers). Cette pratique de renforcement musculaire se concentre essentiellement sur les zones centrales du corps. Elle est composée d'exercices avec ou sans matériel (haltères, élastiques, bâtons ...). Nathalie adapte les exercices aux possibilités de chacun pour en faire des cours accessibles à tous.

[gym3rivieres@outlook.fr](mailto:gym3rivieres@outlook.fr)

<https://gym3rivieres.e-monsite.com/>

## FI'TILL



L'association Fi'Till propose des cours collectifs de Step intermédiaire le mardi soir de 20h à 21h et de renforcement musculaire (CAF, HIIT, TABATA...), le jeudi de 20h à 21h dans une ambiance conviviale et dynamique.

Venez rejoindre la team Fi'Till !

Contact au 06 65 14 58 09 ou [fitill6901@gmail.com](mailto:fitill6901@gmail.com)



FITNESS - BIEN ETRE



Cours Collectifs - Mardi et Jeudi de 20h à 21h  
Par Laurence BOUTIER - BSEP5 Coach Sportif & Intermixte

BOUGER, C'EST VIVRE !  
Step  
Renforcement musculaire

SPORT - SANTÉ



Association sportive à Messimy sur Saône  
06 65 14 58 09

## CLUB DE L'AMITIÉ



Comme chaque année, nous fêtons nos conscrits avec le retour du printemps.

Nous avons mis à l'honneur nos deux fringants octogénaires Marité et Jean-Paul.

Ils nous ont fait partager tartes et pétillants à l'heure de notre traditionnel goûter...

Nous vous rappelons que retraité(e)s ou pas, vous êtes toutes et tous les bienvenu(e)s les jeudis à partir de 14 heures, à la salle polyvalente.

*Le Bureau*



*" Nous tenions, dans ce numéro, à remercier toutes les associations qui font de notre village un lieu agréable à vivre avec leurs animations qu'elles organisent tout au long de l'année !*

*Nous espérons vous voir nombreux à la fête des associations, moment convivial pour terminer en beauté l'année scolaire, qui se déroulera le dimanche 7 juillet 2024.*

*Animations pour les grands et les petits, soleil et bonne humeur feront de cette journée un bel événement comme il le fut l'an dernier. "*



# CÔTÉ PRATIQUE

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :

**ALLOT COMBE** Sasha ▶ 10 janvier  
**COSTA** Césane ▶ 21 mars  
**PANAY** Camila ▶ 25 mars  
**BONJOUR** Anna ▶ 18 avril  
**DESCAILLOTS** Stella ▶ 21 avril

### DÉCÈS :

**THELAHIRE** Hugues ▶ 1er février  
**GUILLON** Germaine ▶ 8 mai

## GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

## HAUTEUR D'EAU

Données transmises par Roger Grange en 2023

JANV.	FÉV	MARS	AVRIL
39,2 mm	46,8 mm	131 mm	130,5 mm

## ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ **UN LUNDI SUR DEUX semaines paires**  
 Sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier

## DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

## ENGINS BRUYANTS

### Autorisés :

Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h  
 Les samedis : 8h à 12h et 15h à 20h

**Tapages nocturnes** silence à partir de 22h00

## BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre et les pollutions. Possibilité de déposer des déchets verts à Bains gratuitement.

## STATIONNEMENT GÊNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompiers, bennes à ordures ménagères... Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

## LE MARCHÉ

Les **JEUDIS** de 15h à 19h, sous la halle.

Interdiction de stationner sur l'emplacement du marché.

## AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 37 55 04 15

## ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

## CONSEILLER NUMÉRIQUE

À la mairie, les 4èmes vendredis du mois, 13h30 à 16h00.  
 Sur le marché, tous les 1er jeudis du mois.

## EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

### PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES

Dans une bouteille en plastique :

- 1/3 de sirop coloré, semblable à l'éclat des fleurs
- 1/3 de bière
- 1/3 de vin blanc

La bière et le vin blanc agissent comme un répulsif pour les abeilles et les bourdons.

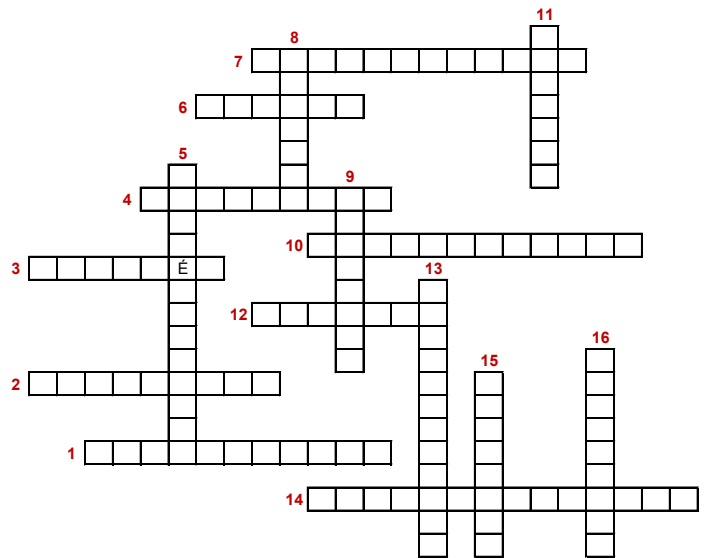
Faire quelques trous (de 6 à 8 mm) en hauteur pour laisser partir les bons insectes.

Placer le piège dans un arbre, idéalement à 1 m 50 du sol et au soleil dès février quand les reines se réveillent après l'hiver.



## DIVERTISSEMENT

Reportez le mot correspondant à la définition.



- |  |  |
|--|--|
| 1 C'est le choix de Messimy              | 9 Elle ouvre prochainement             |
| 2 4 élus et 3 agents l'ont faite en mars | 10 Où a eu lieu l'atelier de printemps |
| 3 Durée du nettoyage du village          | 11 Leur repas a eu lieu en mars        |
| 4 Haies qui ont été plantées             | 12 Leur concert a eu lieu le 6 avril   |
| 5 Elle a eu lieu le 19 mars              | 13 Nouveau stand du vendredi soir      |
| 6 Danger pour la biodiversité            | 14 Travaux démarrés dans le village    |
| 7 Leur fête est le 7 juillet             | 15 Kit pour équiper votre tondeuse     |
| 8 Cadastre réalisé par la CCVSC          | 16 Les élèves l'ont fêté               |

**Solution du N° 133 :** 1 associations - 2 LED - 3 octobre - 4 clocher - 5 marché - 6 compostage - 7 orage - 8 âge'lilité - 9 logement - 10 interdiction - 11 camping - 12 bénévoles - 13 pédagogique - 14 Rochefort - 15 enfants - 16 fenêtre



# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 JANVIER 2024

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - C. Beguet - N. Feltrin - B. Doucet-Bon - JM. Gimaret - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - B. Monel - M. Chaube

**Excusés** : T. Michal (pouvoir à V. Gelas) - P. Brunel - L. Wyncarczyk (pouvoir à F. Imbert) - S. Tricaud (pouvoir à JM. Gimaret)

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : N. Feltrin

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur une transaction portant sur un immeuble bâti sis 290 chemin de la Prairie,
  - la location de l'appartement T3 sis 30 place de l'Eglise à Monsieur PIERRMONT Mathias, à compter du 05 janvier 2024, avec un loyer mensuel de 615 €,
  - la fongibilité des crédits autorisant, dans le cadre du budget 2023, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite maximum de 7,50% des dépenses réelles de chaque section, avec le mouvement suivant sur la section d'investissement du budget de la commune :
    - . Frais d'étude – article 203 : - 8 100 €
    - . Réseau eaux pluviales - Opération n° 202202 - article 231 : - 4 800 €
    - . Aménagement et revitalisation cœur de village - Opération n° 202302 - article 231 : + 12 900 €
- **AUTORISE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2024 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 au budget principal et d'affecter les dépenses comme présentées, soit 2 099 € à l'opération n° 110 - Bâtiments communaux (article 231 pour installation douche dans commerce épicerie/bar/restaurant) et 5 397 € à l'opération n° 202302 - Aménagement et revitalisation cœur de village (article 231 maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, de maintenir l'exonération prévue par l'article 1383-OB Bis du code général des impôts et de laisser le taux de l'exonération à 50%.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - de créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, un emploi polyvalent du service administratif, en charge notamment de la communication, à temps non-

complet de 17 heures 30 par semaine, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

- de supprimer le poste d'emploi polyvalent de restauration scolaire et entretien pour 32 heures 05 par semaine ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques,
- de fixer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, la liste des emplois communaux comme suit :

*Emploi permanent à temps complet, avec une durée de travail effectif annuel de 1 607 heures :*

- . un emploi de secrétaire général de mairie ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- . un emploi d'agent polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

*Emploi permanent à temps non-complet :*

- . deux emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :
  - agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de l'accueil, pour 17 heures 30 par semaine,
  - agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de la communication, pour 17 heures 30 par semaine,
- . trois emplois d'ATSEM ouverts au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, respectivement pour 30 heures 56, pour 29 heures 35 et pour 17 heures 46 par semaine,
- . trois emplois ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
  - agent polyvalent périscolaire pour 28 heures 34 par semaine,
  - agent polyvalent entretien de bâtiments pour 13 heures 20 par semaine,
  - agent polyvalent de service et d'entretien pour 11 heures 01 par semaine,

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,
  - de donner mandat à la présidente du Centre de Gestion de l'Ain afin :
    - . qu'elle procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
    - . qu'elle conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
    - . qu'elle informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion audit contrat ;
    - . qu'elle prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.
- **ACTE**, à l'unanimité, la présentation du rapport du mandataire de la commune au sein de la SPL ALEC AIN de l'exercice 2022.

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sports du 13 décembre 2023 ; des Affaires scolaires du 14 décembre 2023 et de l'urbanisme des 18 décembre 2023, 02 et 15 janvier 2024.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2024

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - C. Beguet - N. Feltrin - B. Doucet-Bon - P. Brunel - JM. Gimaret - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - B. Monel - S. Tricaud - M. Chaube.

**Excusés** : T. Michal (pouvoir à V. Gelas) – L. Wynarczyk (pouvoir à F. Imbert)

**Excusés** : T. Michal (pouvoir à V. Gelas) - P. Brunel - L. Wynarczyk (pouvoir à F. Imbert) - S. Tricaud (pouvoir à JM. Gimaret)

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : JM. Gimaret

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - le choix pour des travaux d'installation d'une douche dans le commerce épicerie/bar/restaurant de :
    - . EURL Franck NICOLE de Montceaux (Ain) pour la fourniture et pose d'une cabine de douche avec un montant de 1 409,17 € HT (1 691 € TTC) ;
    - . ED SERVICES de Francheleins (Ain) pour le raccordement au réseau d'assainissement, avec un montant de 340 € HT (408 € TTC).
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte administratif 2023 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 470 836,97 €, excédent de la section d'investissement de 39 024,19 € et déficit des restes à réaliser de 51 605,51 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 458 255,65 €.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget annexe "Locaux commerciaux" présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 29 767,92 €, déficit de la section d'investissement de 9 363,28 € et déficit des restes à réaliser de 50,85 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 20 353,79 €.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2023 de la commune, établi par le Trésorier.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe Locaux commerciaux établi par le Trésorier.
- **ENTEND**, l'intervention de Monsieur Paul FERRÉ, Président du SMIDOM, sur les colonnes à ordures ménagères.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la convention relative à la médecine profession-

elle et préventive dans la fonction publique territoriale avec PRESTA Ain Beaujolais et autorise Monsieur le Maire ou le 4<sup>ème</sup> adjoint à signer ladite convention.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - d'approuver la convention de partenariat 2024 à passer avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain concernant le piégeage des nids de frelons asiatiques ;
  - de nommer Mr C. Béguet comme élu en qualité de référent de frelon asiatique,
  - d'autoriser le 1<sup>er</sup> adjoint à signer la dite convention.
- **ENTEND**, le compte-rendu des commissions communales relatives à la Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire du 23 janvier 2024 ; à l'Urbanisme des 29 janvier et 12 février 2024 ; au Personnel communal du 06 février 2024 ; aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 09 février 2024 et aux Finances du 13 février 2024.
- **ENTEND** le compte-rendu de réunion de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 15 MARS 2024

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - C. Beguet - N. Feltrin - B. Doucet-Bon - P. Brunel - JM. Gimaret - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - B. Monel - M. Chaube

**Excusés** : T. Michal (pouvoir à V. Gelas) - L. Wynarczyk (pouvoir à B. Monel) - S. Tricaud

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : B. Monel

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 février 2024.
- **EST INFORMÉ** qu'aucune décision n'a été prise par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations, mais que la municipalité a acté le financement, à hauteur de 1 740 €, de la deuxième session d'ateliers "Âge'ilité".
- **EST INFORMÉ**, sur les indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2023.
- **PREND CONNAISSANCE**, du rapport d'activités 2023 de la Bibliothèque présentée par Mmes Anne Zabiolle et Béatrice Mourregot, bénévoles.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer les marchés à intervenir avec les entreprises pour l'extension et la rénovation thermique de l'école ,
  - de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'opération n° 202204 "Extension et rénovation thermique école".
- **MAINTIENT**, après vote à mains levées, à l'unanimité, l'organisation scolaire à la rentrée scolaire 2024 à quatre jours avec les horaires scolaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30 et demande de notifier la présente délibération à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune : l'ensemble du territoire communal pour le photovoltaïque en toiture,
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3<sup>ème</sup> adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier, et notamment, à transmettre ces informations au référent préfectoral départemental.
- **ENTEND**, le compte-rendu des commissions communales relatives au Comité Consultatif d'Action Sociale du 22 février 2024 ; à l'Urbanisme du 26 février 2024 et aux Affaires scolaires du 07 mars 2024.
- **ENTEND**, le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

**Présents** : V. Gelas - F. Imbert - C. Beguet - N. Feltrin - B. Doucet-Bon - P. Brunel - JM. Gimaret - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wyncarczyk - M. Chaube  
**Excusés** : T. Michal (pouvoir à V. Gelas) - B. Monel (pouvoir à N. Feltrin) - S. Tricaud (pouvoir à F. Serrurier)

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : C. Feltrin

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises dans le cadre des délégations concernant :
  - la renonciation de l'exercice de son droit de préemption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur deux transactions portant sur des immeubles bâtis sis 398 chemin de la Saône et 290 chemin de la Prairie.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter la somme de 177 043,97 € en recettes d'investissement (article 1068) permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement avec une somme supplémentaire et de reporter la somme de 293 793 € en excédent de fonctionnement (article 002), du budget de la commune.
- **VOTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, l'augmentation de 6% des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, soit 30,12% pour la taxe foncière propriété bâtie ; 58,90 % pour la taxe foncière propriété non bâtie et 14% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, donnant un produit attendu des taxes à taux voté de 447 429 €, au titre de la fiscalité directe locale de 488 168 € (avec les allocations compensatrices, le versement du coefficient correcteur et en enlevant la contribution au

fond national de garanties individuelle des ressources).

- **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget 2024 de la commune (1 348 620 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 1 628 991 € en dépenses et recettes d'investissement) avec le vote des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement avec opérations et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (47 150,10 € en fonctionnement et 122 174,32 € en investissement) pour l'année 2024.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, d'affecter la somme de 17 775,92 € en recettes d'investissement (article 1068), et de reporter la somme de 11 992 € en recettes de fonctionnement (article 002) du budget annexe "Locaux commerciaux".
- **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget annexe "Locaux commerciaux" de l'année 2024 (28 331 € en dépenses et recettes de fonctionnement , 45 342 € en dépenses et recettes d'investissement) avec le vote des crédits au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement avec opérations et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour l'année 2024.
- **VOTE**, à mains levées, à l'unanimité, au titre de l'année 2024, les subventions aux associations.
- **INSTAURE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues, soit 50% du montant maximum du décret, et de la verser en une seule fois au mois de mai 2024.
- **MODIFIE**, après en avoir délibéré, par 9 voix contre 6 voix, le règlement intérieur du conseil municipal pour que les réunions de celui-ci se tiennent à 20 heures durant toute l'année.
- **DONNE**, après en avoir délibéré, par 13 voix et 2 abstentions, un avis favorable sur le dossier de la SEMOP BIO ENERGIES BEAUJOLAISES – BEB pour le projet d'unité de méthanisation à Charentay, avec stockages déportés à Chaleins et Romans.
- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 19 mars 2024.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 11 et 25 mars 2024 ; au Personnel communal des 14 et 18 mars 2024 ; aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 07 mars 2024.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 28 juin à 20 h

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques



# DERNIÈRE MINUTE

## À VOS AGENDAS :

- **Marché** : tous les jeudis de 15h à 19h, sous la Halle  
*Merci de ne pas stationner sur l'emplacement du marché*
  - Boucher **La bouche rit**
  - Boulangerie **Les copains boulangers**
  - Restauration **Les crêpes de Blaceret**
  - Produits de fumaison **B.62**
  - Un fromager **L'espoir des biquettes**
  - Un charcutier **Le porc Brionnais**
  - Un rémouleur **Aiguise tout** tous les 3èmes jeudis du mois
  - Produits laitiers **Ferme Désiris**
  - Un fromager vente à la coupe **Quentin Richard**
  - Un fromager **Les brebis de Julien**
  - Un primeur **Le marché Delorme**
- **Stage Moniteur**, Club Canin des Dombes, samedi 1er juin,
- **Vente à emporter**, Fareins Saône Vallée Foot, dimanche 2 juin 10h - 14h, halle
- **After Work**, Classes 0 & 5, vendredi 7 juin, halle,
- **Fête de la musique**, Acomess, jeudi 20 juin,
- **Jambon à la broche**, Classes 3 & 8, samedi 22 juin, halle
- **Kermesse**, le sou des écoles, vendredi 28 juin, école
- **Fête de la pêche**, les amis de la Mâtre, samedi 29 juin, l'Aveinerie
- **Stage Moniteur**, Club Canin des Dombes, samedi 6 juillet,
- **Fête des associations**, dimanche 7 juillet,
- **Recherche utilitaire**, Club Canin des Dombes, samedi 31 août,
- **Animation recyclage des végétaux**, Halle, Jeudi 19 septembre de 15h à 18h
- **Concours de Ring**, Club Canin des Dombes, samedi 21 et dimanche 22 septembre,
- **Brocante**, Classes 2 & 7, dimanche 29 septembre



### POUR UN ÉCLAIRAGE OPTIMUM

*"Merci de faire remonter l'information à la mairie si vous constatez lors de vos promenades dans notre centre village, des lampadaires ou appliques qui ne s'allument plus.*

***Nous pourrons au plus vite, changer les ampoules."***

### POUR LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Vous venez d'arriver à Messimy-sur-Saône et vous voulez vous faire connaître...

Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis et un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo et de votre logo.

[mairie.messimysursaone@orange.fr](mailto:mairie.messimysursaone@orange.fr)

### Vite, je vais à la boîte aux lettres !

Vous avez une suggestion,  
une question,  
une idée...

**CONFIEZ LES NOUS.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOM/PRÉNOM : .....

MAIL et/ou TÉL : .....

*Seules les demandes identifiées seront prises en compte.*



# FÊTE DES ASSOCIATIONS



**DIMANCHE 7 JUILLET 11H**  
**SOUS LA HALLE 16H**

  
**MESSIMY**  
SUR SAÔNE

**BUVETTE - RESTAURATION**  
**ANIMATION MUSICALE DIAMEUS**  
**ACTIVITÉS DIVERSES**



 [messimysursaone.fr](http://messimysursaone.fr)  Mairie de Messimy sur Saône

